

## 4<sup>e</sup> séance

### Annexes

#### ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

Le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur le projet de loi relatif à l'arrêté d'admission en qualité de pupille de l'État (n° 1219).

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION D'UNE CONVENTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2013, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation des amendements des annexes II et III à la convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est relatifs au stockage des flux de dioxyde de carbone dans des structures géologiques.

Ce projet de loi, n° 1220, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2013, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, portant application du protocole additionnel à l'accord entre la France, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties en France, signé à Vienne le 22 septembre 1998.

Ce projet de loi, n° 1222, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2013, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif à l'arrêté d'admission en qualité de pupille de l'État.

Ce projet de loi, n° 1219, est renvoyé à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

#### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2013, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, complétant la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

Cette proposition de loi, n° 1217, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2013, de MM. Bruno Le Roux, Denys Robiliard, Mme Catherine Lemorton, MM. Christian Paul et Gérard Bapt et plusieurs de leurs collègues, une proposition de loi relative aux soins sans consentement en psychiatrie.

Cette proposition de loi, n° 1223, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

#### DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2013, de M. Olivier Dussopt, un rapport, n° 1216, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (n° 1120) :

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2013, de M. Jean-Yves Le Déaut, premier vice-président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport n° 1221, établi au nom de cet office, sur : Le risque numérique : en prendre conscience pour mieux le maîtriser? (compte rendu de l'audition publique du 21 février 2013 et de la présentation des conclusions le 26 juin 2013).

#### DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2013, de M. Thierry Braillard, Mme Marie-George Buffet, MM. Pascal Deguilhem et Guénhaël Huet, un rapport d'information n° 1215, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur le fair-play financier européen et son application au modèle économique des clubs de football professionnel français.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2013, de MM. Christophe Bouillon et Julien Aubert, un rapport d'information n° 1218, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la gestion des matières et déchets radioactifs.

